



WO/IAOC/79/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 19 JANVIER 2026

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-dix-neuvième session
Genève, 8 – 12 décembre 2025

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa soixante-dix-neuvième session du 8 au 12 décembre 2025. Étaient présents MM. David Kanja (président), Kamlesh Vikamsey (vice-président), Danil Kerimi (8 et 9 décembre), Guan Jian, Igors Ludboržs et Bert Keuppens. MM. German Deffit et Danil Kerimi ont participé à distance (11 et 12 décembre) à certaines sessions.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./. 2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour de sa session tel que proposé, qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION DE CONFLIT D'INTERETS

3. Les membres ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. Le président a informé l'OCIS des faits nouveaux survenus depuis la session précédente, en particulier en ce qui concernait les questions découlant des délibérations antérieures. Le président a indiqué que l'OCIS rencontrerait le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, qui fournira ses services à l'OMPI. L'OCIS a reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement des enquêtes en cours dans le cadre de son mandat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCES D'INFORMATION SUR LES RESULTATS DE LA DIXIEME REUNION DES COMITES D'AUDIT ET DE CONTROLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

5. Le président a informé l'OCIS des questions examinées à la dixième réunion du comité d'audit et de contrôle du système des Nations Unies. Il a indiqué que les sujets suivants avaient été examinés :

i) la gestion des chocs et des changements dans le système des Nations Unies, ii) les récents rapports et activités du CCI, iii) la garantie d'une assurance face aux changements et pour la gestion de l'incertitude, iv) la réduction des importants écarts en matière d'exposition au risque, v) les perspectives pour les comités de contrôle dans la prochaine décennie, et vi) le rôle de l'évaluation dans les activités de contrôle.

6. Le secrétaire de l'OCIS a également informé les membres de l'Organe de la réunion des fonctions de secrétariat des fonctions d'audit et de contrôle du système des Nations Unies. Cette réunion s'est tenue le 1^{er} décembre et a porté sur les défis, les bonnes pratiques et les efforts de collaboration entre les secrétariats.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

7. L'OCIS a été sensibilisé par le Directeur général à l'environnement géopolitique actuel. L'OCIS a également été informé de la situation géoéconomique dans laquelle l'OMPI avait observé une baisse initiale des dépôts, suivie d'une reprise. L'impact de l'intelligence artificielle sur le fonctionnement de l'Organisation a aussi été examiné. Le Directeur général a en outre salué les résultats obtenus dans le cadre de la transformation de la culture organisationnelle. Par ailleurs, l'OCIS a appris que le Directeur général passait en revue les programmes de travail des différentes unités administratives de l'Organisation.

8. Le Directeur général s'est félicité des travaux effectués par l'OCIS et a remercié ses deux membres sortants pour leur contribution au cours des six dernières années.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport d'activité relatif à la supervision interne

9. L'OCIS a examiné le rapport d'activité relatif à la supervision interne, qui met en lumière les activités menées par la Division de la supervision interne (DSI) de l'OMPI jusqu'en décembre 2025. La directrice de la DSI a indiqué que la mise en œuvre du plan de supervision pour 2025 était en bonne voie. Néanmoins, la mise à jour des politiques et manuels d'évaluation était toujours en suspens et devrait s'achever en 2026. L'OCIS a noté que des progrès satisfaisants avaient été accomplis en vue de la réalisation du plan de supervision 2025. La directrice de la DSI a informé l'OCIS des différentes activités menées, avec notamment plusieurs audits achevés, la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des dossiers d'enquête et des missions encore en cours.

10. La directrice de la DSI a également fait le point sur l'état d'avancement des recrutements en cours. L'OCIS a noté que des progrès satisfaisants avaient été accomplis afin que les postes vacants soient pourvus en temps utile.

État d'avancement des préparatifs en vue des évaluations externes de la qualité pour les fonctions d'audit interne et d'enquête

11. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des évaluations externes de la qualité pour les fonctions d'audit interne et d'enquête. L'évaluation externe de la qualité pour la fonction d'audit interne comprendra une auto-évaluation avec une vérification indépendante externe, conformément aux normes d'audit interne applicables. Une procédure similaire sera suivie pour la fonction d'enquête. Ces évaluations devraient avoir lieu au cours du premier trimestre 2026, avec des résultats communiqués au cours du deuxième trimestre.

Point sur le site Web de la DSI

12. La directrice de la DSI a présenté les projets de mise à jour du site Web de la DSI, afin d'en améliorer la présentation et l'accessibilité. L'OCIS a suggéré que le site Web soit rendu plus convivial.

Enquêtes

13. L'OCIS a fait le point sur les questions relatives aux enquêtes. Cinq dossiers d'enquête étaient en cours à la fin de la soixante-dix-huitième session de l'OCIS. Huit affaires supplémentaires ont été reçues et neuf ont été clôturées entre la session précédente et la session en cours. Au 7 décembre, quatre dossiers enregistrés en 2025 et faisant l'objet d'une évaluation préliminaire restaient en suspens. L'OCIS a noté que deux des affaires classées étaient liées à la réintroduction d'une plainte antérieure.

Point concernant le test des principaux mécanismes de contrôle et le projet d'avis annuel global sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes

14. La directrice de la DSI a présenté son projet d'avis annuel global sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes. Ce projet d'avis repose sur : i) une compréhension de l'actuel cadre de gouvernance et de gestion des risques; ii) une évaluation des principaux contrôles au sein de l'Organisation; et iii) plusieurs audits réalisés tout au long de l'année. L'OCIS a formulé des suggestions, notamment sur la nécessité de veiller à ce que l'avis s'accompagne d'une évaluation qualitative.

Projet de programme de travail annuel de la DSi pour 2026

15. L'OCIS a examiné le projet de programme de travail annuel en matière de supervision, qui a été établi en consultation avec les États membres et les parties prenantes internes. La directrice de la DSi a indiqué que le programme de travail tenait compte des risques. Le programme de travail englobait également un certain nombre d'audits internes, d'évaluations et d'enquêtes. L'OCIS a formulé des commentaires et des conseils sur diverses questions et a noté que le programme de travail comprenait une mission de conseil sur l'utilisation de l'IA au sein de l'Organisation.

Contribution à l'examen de la version révisée de la politique et du manuel d'évaluation

16. L'OCIS a examiné les efforts actuellement déployés pour réviser la politique et le manuel d'évaluation de la DSi. Ces efforts sont en cours et l'OCIS a pris note de la nécessité de les aligner sur les normes et règles du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) et a formulé quelques suggestions.

Suivi des vulnérabilités recensées lors des tests de pénétration et de l'analyse des vulnérabilités de 2025

17. L'OCIS a reçu des informations actualisées de la part du Secrétariat sur l'état d'avancement des recommandations relatives aux éléments mis en évidence lors des tests de pénétration et de l'analyse des vulnérabilités menés en 2025 par un expert indépendant.

18. L'audit de suivi a permis de constater que cinq des 12 recommandations devant faire l'objet de mesures correctives avant la fin du troisième trimestre de 2025 avaient été entièrement mises en œuvre. Des exceptions ont été soulevées pour deux recommandations et le risque a été accepté. En outre, trois recommandations qui avaient été jugées partiellement mises en œuvre le sont désormais totalement. L'OCIS a été informé que les deux recommandations en suspens qui n'avaient pas encore été mises en œuvre ont aujourd'hui été traitées.

19. L'OCIS attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'état d'avancement des sept recommandations en suspens dont la mise en œuvre est prévue pour le premier trimestre de 2026.

Audit de la gestion des placements à l'OMPI

20. L'OCIS a examiné un rapport d'audit sur la gestion des placements à l'OMPI. Cet audit a été mené par une société indépendante sous la supervision de la DSi. Il n'a pas mis en évidence de secteurs à haut risque, mais a donné lieu à trois recommandations faisant état d'un risque faible et à huit recommandations faisant état d'un risque moyen. Toutes les recommandations ont été acceptées et la majorité d'entre elles ont été mises en œuvre.

21. Le rapport a également attribué la note "satisfaisant, avec quelques améliorations nécessaires" pour la gouvernance, la gestion des risques et la conformité, les mesures de performances, les systèmes et outils, tandis que la gestion des portefeuilles a été jugée "satisfaisante".

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS
DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES, DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)
ET DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)**

22. L'OCIS a examiné l'état d'avancement des recommandations de supervision en suspens. Au 24 novembre 2025, 47 recommandations de supervision étaient ouvertes, émanant de la DSI et du vérificateur externe des comptes. Au total, 13 recommandations ont été clôturées depuis la dernière mise à jour et 11 recommandations ont été ajoutées. L'OCIS a également examiné les recommandations formulées de longue date et les mesures prises pour y donner suite. L'OCIS s'est dit satisfait des mécanismes de suivi en place au sein du Secrétariat et s'est félicité de la réduction, au fil du temps, du nombre de recommandations en suspens, qui est passé de 120 en 2022 à 47 à l'heure actuelle. Il continuera d'assurer le suivi des recommandations formulées de longue date lors des prochaines sessions.

23. L'OCIS a également examiné l'état des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) en suspens, dont le Secrétariat continue d'assurer le suivi.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR L'EVALUATION DU RISQUE DE FRAUDE

24. L'OCIS a examiné une mise à jour des recommandations contenues dans le rapport établi par un expert indépendant. Parmi les 34 recommandations, six n'ont pas été acceptées, pour des motifs examinés en détail. L'OCIS a également appris que quatre des six recommandations ouvertes avaient été clôturées. L'OCIS a reconnu que l'exposition au risque de fraude au sein de l'Organisation était relativement limitée, comme cela a été souligné dans le rapport.

25. L'OCIS a demandé à être informé, lors d'une prochaine session, de l'état d'avancement de la gestion globale du risque de fraude.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS – MODIFICATIONS
APPORTEES AUX POLITIQUES ET NORMES COMPTABLES**

26. L'OCIS a examiné les informations concernant l'incidence des nouvelles normes IPSAS sur les états financiers de l'OMPI. Les normes qui entreront en vigueur en 2026 et 2027 ne devraient pas avoir d'incidence financière notable sur l'OMPI. Toutes les normes dont le délai de mise en œuvre était fixé à 2025 ont déjà été mises en œuvre.

27. L'OCIS a également reçu des informations sur les états financiers qui seront établis pour le régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Le Secrétariat continue d'examiner la meilleure façon de présenter ces états financiers aux organes directeurs. L'OCIS continuera d'examiner les questions relatives au régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) à l'avenir.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES –
RESULTATS DE L'AUDIT INTERMEDIAIRE POUR 2025 ET POINT SUR LA STRATEGIE
D'AUDIT ET LA LETTRE D'ENGAGEMENT**

28. L'OCIS a examiné le rapport sur l'état d'avancement de l'audit intermédiaire et préliminaire établi par le vérificateur externe des comptes (Commission d'audit de l'Indonésie). Le rapport contenait les résultats concernant les vérifications des déclarations de situation financière pour l'exercice 2025 et les audits des résultats préliminaires de cinq secteurs. Les vérificateurs externes des comptes ont également fourni des informations de suivi sur un total de 11 recommandations, dont deux ont été mises en œuvre et neuf sont en cours d'application.

29. Les vérificateurs externes des comptes ont en outre également donné à l'OCIS des informations actualisées sur la planification et le calendrier de l'audit final. L'OCIS a examiné le calendrier de publication du rapport d'audit et il a été convenu qu'il examinerait le projet de rapport et les états financiers avant la signature de l'avis du vérificateur externe des comptes, prévue pour le 15 mai.

30. L'OCIS s'est réuni en séance privée avec le vérificateur externe des comptes, conformément à son mandat.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE CADRE ET LES RESULTATS DE LA GOUVERNANCE EN MATIERE DE PLACEMENTS

31. À la demande de l'OCIS, le Secrétariat a fait le point sur le portefeuille de placements de l'OMPI à la fin novembre 2025. L'OCIS a noté que les résultats financiers étaient conformes aux objectifs, les recettes de l'Organisation s'élevant à 18,8 millions de francs suisses pour le portefeuille de trésorerie principale et à 13,2 millions de francs suisses pour le portefeuille stratégique.

32. L'OCIS a conseillé au Secrétariat d'envisager la réalisation d'un test de résistance tous les deux ou trois ans, afin d'évaluer le caractère adéquat de la diversification des catégories d'actifs dans les placements de l'OMPI. L'OCIS a également conseillé au Secrétariat d'envisager d'élargir la portée géographique des catégories d'actifs.

33. L'OCIS a en outre reçu des informations actualisées sur le cadre de gouvernance des placements, mettant l'accent sur l'audit de la gestion des placements effectué par la DSI, la réalisation des recommandations du Groupe de la Banque mondiale, l'évolution continue de la Division des finances et la réunion à venir du Comité consultatif pour les placements.

34. L'OCIS attend avec intérêt d'examiner la dernière version de la politique en matière de placements et l'état d'avancement du dernier rapport d'audit interne.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS MENSUELS SUR LES PLACEMENTS

35. L'OCIS a reçu les rapports sur le rendement des placements, ainsi que les rapports de suivi des placements à la fin des mois de septembre et octobre 2025, établis respectivement par le conseiller en matière de placements et le dépositaire. L'OCIS souhaite préciser que son rôle se limite à transmettre aux États membres les informations figurant dans ces rapports et qu'il ne fournit aucune garantie à cet égard.

36. L'OCIS a analysé les documents fournis et a vérifié que, au cours des périodes considérées, tous les placements des portefeuilles de l'OMPI avaient le rendement attendu et étaient gérés conformément à la stratégie en matière de placements. Il a également confirmé que le dépositaire n'avait fait état d'aucune infraction, qu'elle soit active ou passive, et qu'il n'avait justifié aucune exception.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT ET POINT SUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES DE L'ORGANISATION (ERP)

37. L'OCIS a fait le point de la situation concernant la mise en œuvre du nouveau système ERP, notamment les activités de supervision connexes. La phase de conception globale a pris fin, avec la mise en œuvre de la première phase, à savoir le système de gestion des performances, qui devrait avoir lieu début 2026. La mise à jour comprendra des informations sur les examens de vérification et de validation prévus à chaque étape importante. L'OCIS a été assuré que le projet était en bonne voie et serait achevé dans les limites du budget.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GOUVERNANCE DES DONNEES

38. Le Secrétariat a informé l'OCIS de la feuille de route relative à la stratégie de l'OMPI en matière de données et d'analyse. Le Secrétariat a mis l'accent sur certains enjeux tels que le déséquilibre au niveau de la maturité des données et le cloisonnement des données dans l'ensemble de l'Organisation, en insistant sur l'accessibilité, la cohérence et la facilité d'utilisation des données, avec une priorité accordée aux données clients. L'OCIS a demandé à être tenu informé de la situation à l'avenir.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL EN MATIERE DE SECURITE INFORMATIQUE POUR 2026 ET POINT SUR LA CYBERSECURITE

39. L'OCIS a examiné le programme de travail 2026 de la Section de la sécurité informatique. Ce programme de travail se concentre sur la sensibilisation, les opérations et la confidentialité des données.

40. L'OCIS a reçu diverses informations actualisées sur la cybersécurité, fournies par le directeur de la sécurité. Ces informations portaient notamment sur les risques et incidents potentiels en matière de sécurité de l'information, l'état de conformité, la sûreté et la sécurité à l'OMPI, les programmes stratégiques, les ressources et les tests de pénétration.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES ACTIVITES DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE EN 2025 ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL EN MATIERE DE DEONTOLOGIE POUR 2026

41. L'OCIS a examiné une mise à jour de la cheffe du Bureau de la déontologie concernant les activités menées par le Bureau de la déontologie en 2025 et le programme de travail annuel proposé pour 2026. Cette mise à jour portait notamment sur les questions ci-après : i) conseils et orientations; ii) sensibilisation, formation et information; iii) suivi et établissement des normes; et iv) déclaration de situation financière et d'autres intérêts. L'OCIS a noté qu'une grande partie des conseils donnés par le Bureau concernait des activités menées en dehors du Bureau international et des conflits sur le lieu de travail. Il a pris note du fonctionnement efficace et efficient du Bureau de la déontologie et exprimé sa satisfaction à cet égard.

42. L'OCIS s'est également entretenu en privé avec la cheffe du Bureau de la déontologie.

POINT 17.A) DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES ACTIVITES DE MEDIATION MENEES EN 2025

43. L'OCIS a examiné une mise à jour présentée par la médiatrice pour la période allant du 1^{er} janvier au 11 décembre 2025. La médiatrice a indiqué avoir reçu 73 personnes au cours de 224 visites. Les rapports hiérarchiques et entre membres du personnel sont apparus comme la principale préoccupation, évoquée par 68% des visiteurs. La médiatrice a également fait part des résultats obtenus par son Bureau en 2025.

44. La mise à jour contenait en outre des informations provenant de la médiatrice, à qui huit affaires ont été transmises, concernant 12 personnes. La plupart des affaires découlent de tensions non résolues avec une ou un supérieur hiérarchique, d'incohérences perçues en matière de reconnaissance et d'une insatisfaction à l'égard des pratiques de communication et de gestion des performances.

45. L'OCIS a pris note du fonctionnement efficace du Bureau et exprimé sa satisfaction à l'égard de la médiatrice sortante. L'OCIS a noté qu'une nouvelle médiatrice du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies prendrait en charge la fonction de médiation à partir du 1^{er} janvier 2026.

46. L'OCIS s'est entretenu en privé avec la médiatrice par intérim.

POINT 17.B) DE L'ORDRE DU JOUR : RENCONTRE AVEC LES REPRESENTANTS DU BUREAU DES SERVICES D'OMBUDSMAN ET DE MEDIATION DES NATIONS UNIES

47. En vue de la transition vers le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, ce dernier a informé l'OCIS de ses services et de son mandat. L'OCIS a examiné avec le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies les modalités pratiques des interactions entre l'OCIS et la médiatrice affectée à l'OMPI. L'OCIS attend avec intérêt de pouvoir collaborer avec le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies à cet égard.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR L'EVALUATION INDEPENDANTE DES PERFORMANCES EFFECTUEE PAR L'OCIS

48. L'OCIS a examiné les modalités relatives à l'évaluation indépendante de ses performances, qui aura lieu dans les mois à venir. Cette évaluation est organisée conformément au mandat de l'OCIS, qui exige qu'une telle évaluation soit réalisée tous les trois ans.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-EVALUATION PAR L'OCIS DE SES ACTIVITES EN 2025

49. Conformément à son mandat, l'OCIS, a décidé de procéder à une auto-évaluation au moyen des 13 critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies. Cette auto-évaluation a permis de conclure que l'OCIS répondait à tous les critères. Le document relatif à l'auto-évaluation figure à l'annexe III.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRIBUTION A L'EVALUATION DES PERFORMANCES DU DIRECTEUR DE LA DSI, DE LA CHEFFE DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE ET DE LA SECRETAIRE DE L'OCIS

50. Conformément à son mandat, l'OCIS a examiné et évalué les performances du directeur de la DSI, de la cheffe du Bureau de la déontologie et de la secrétaire de l'OCIS afin de contribuer à l'évaluation de leurs performances.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE L'OCIS POUR 2026

51. L'OCIS a élu MM. Kamlesh Vikamsey et Danil Kerimi respectivement président et vice-président pour l'année 2026. Il a en outre réaffirmé sa pratique habituelle en vertu de laquelle le vice-président deviendrait président l'année suivante, tandis qu'un autre membre deviendrait vice-président et ainsi de suite.

52. Les membres de l'OCIS ont remercié MM. David Kanja et Kamlesh Vikamsey de leur excellente direction et de leur contribution majeure aux travaux de l'Organe.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

53. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information avec les représentants des États membres a été organisée à la fin de la session. L'OCIS a informé les délégués présents des délibérations tenues au cours de sa session et a répondu à leurs questions.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

Membres sortant de l'OCIS

54. Les membres de l'OCIS ont remercié MM. Bert Keuppens et Igors Ludboržs de leur excellente direction et de leur contribution majeure aux travaux de l'Organe.

Initiation des nouveaux membres

55. L'OCIS a décidé de prier le Secrétariat de mettre en place un programme d'initiation structuré pour les nouveaux membres, conformément au mandat de l'OCIS.

Prochaine session

56. La prochaine session de l'OCIS est prévue du 16 au 20 mars 2026. Le projet d'ordre du jour a été examiné et établi par l'Organe pour adoption au début de la prochaine réunion :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration de conflit d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Mandat de l'OCIS et méthode de travail
- 5) Orientation des nouveaux membres : "Mission, vision et structure de l'Organisation"
- 6) Entretien avec le Directeur général
- 7) Supervision interne, y compris le rapport annuel de la DSI pour 2025 et l'examen du programme de travail annuel final de la DSI pour 2026
- 8) Examen des recommandations de supervision en suspens
- 9) Rapports financiers : projet de rapport financier et d'états financiers pour 2025
- 10) Point sur les arrangements bancaires et l'efficacité des activités de lutte contre la fraude
- 11) Rapports mensuels sur les placements
- 12) Point sur le cadre et les politiques de gouvernance en matière de placements (2026)
- 13) Point sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) : gouvernance, supervision, placements et états financiers
- 14) Vérification externe des comptes : point sur les audits de 2025 (rapports financiers et sur l'exécution du programme) et point sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) en 2025
- 15) Impact de l'IA sur la propriété intellectuelle et utilisation de l'IA à l'OMPI
- 16) Point sur la gestion de la cybersécurité et de la sécurité physique et informatique
- 17) Déontologie : informations actualisées sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2026 et point sur le projet de rapport annuel de 2025
- 18) Entretien avec la médiatrice
- 19) Projet de rapport annuel de l'OCIS pour 2025
- 20) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 21) Autres questions
- 22) Séance de compte rendu avec le Secrétariat

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRETARIAT

57. Conformément à sa pratique, l'OCIS a tenu une séance de compte rendu avec le Secrétariat après sa réunion avec les représentants des États membres.

[Les annexes suivent]

F



WO/IAOC/79/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 19 JANVIER 2026

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Soixante-dix-neuvième session
Genève, 8 – 12 décembre 2025**

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration d'absence de conflit d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Séances d'information sur les résultats de la dixième réunion des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies.
5. Entretien avec le Directeur général
6. Supervision interne (y compris la contribution à l'examen de la politique et du manuel d'évaluation révisés, la contribution à l'établissement du programme de travail annuel pour 2026 et l'examen du programme de travail annuel proposé pour 2026)
7. Point sur les recommandations en suspens du vérificateur externe des comptes, du Corps commun d'inspection (CCI) et de la Division de la supervision interne (DCI)
8. Point sur l'évaluation du risque de fraude
9. Rapports financiers : modifications apportées aux politiques et normes comptables
10. Vérification externe des comptes : résultats de l'audit intermédiaire pour 2025 et point sur la stratégie d'audit et la lettre d'engagement

11. Point sur le cadre et les résultats de la gouvernance en matière de placements
12. Rapports mensuels sur les placements
13. État d'avancement et point sur le système de planification des ressources de l'Organisation (ERP)
14. Point sur la gouvernance des données
15. a) Examen de la proposition de programme de travail annuel en matière de sécurité informatique pour 2026
b) Point sur la cybersécurité
16. Examen des activités menées par le Bureau de la déontologie en 2025 et proposition de programme de travail annuel en matière de déontologie pour 2026
17. a) Examen des activités de médiation menées en 2025
b) Rencontre avec les représentants du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies
18. Point sur l'évaluation indépendante des performances effectuée par l'OCIS
19. Auto-évaluation par l'OCIS de ses activités en 2025
20. Contribution à l'évaluation des performances du directeur de la DSI, de la cheffe du Bureau de déontologie et de la secrétaire de l'OCIS
21. Élection du président et du vice-président pour 2026
22. Séance d'information avec les représentants des États membres
23. Questions diverses
24. Séance de compte rendu avec le Secrétariat

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/79/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 19 JANVIER 2026

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-dix-neuvième session
Genève, 8 – 12 décembre 2025

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01a] Ordre du jour
- [01b] Calendrier
- [01c] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Aucun document : compte rendu verbal.

**POINT 4 : SÉANCES D'INFORMATION SUR LES RÉSULTATS DE LA DIXIÈME
RÉUNION DES COMITÉS D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME
DES NATIONS UNIES**

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 5 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 6 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LA CONTRIBUTION À L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ET DU MANUEL D'ÉVALUATION RÉVISÉS, LA CONTRIBUTION À L'ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2026 ET L'EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL PROPOSÉ POUR 2026)

Division de la supervision interne :

- [06a] Rapport d'activité de la DSi – 24 novembre 2025
(référence : IOD-IAOC-2025/04)
- [06b] Projet de programme de travail annuel de la DSi pour 2025, novembre 2025
- [06c] Division de la supervision interne – Politique d'évaluation (deuxième édition/2016-2020), 19 février 2016 (réf. IOD/EP/2016)
- [06d] Politique d'évaluation du PNUD, 2025-2030), 25 juin 2025 (réf. DP/2025/28)
- [06e] Avis annuel sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles par le directeur de la Division de la supervision interne pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 – Responsabilités respectives
- [06f] Avis de la DSi concernant la déclaration annuelle sur le contrôle interne, éléments constitutifs : gouvernance, décembre 2025 (réf. IA-2025-06.A1)
- [06g] Avis de la DSi concernant la déclaration annuelle sur le contrôle interne, éléments constitutifs : gouvernance (niveau opérationnel), décembre 2025 (réf. IA-2025-06.A2)
- [06h] Avis de la DSi concernant la déclaration annuelle sur le contrôle interne, éléments constitutifs : Gestion des risques, décembre 2025 (réf. IA-2025-06.B)
- [06i] Avis de la DSi concernant la déclaration annuelle sur le contrôle interne : Section de la sécurité informatique, Division de la sécurité et de l'assurance informatique, décembre 2025 (réf. IA-2025-06.C1)
- [06j] Avis de la DSi concernant la déclaration annuelle sur le contrôle interne : Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), décembre 2025 (réf. IA-2025-06.C2)
- [06k] Avis de la DSi concernant la déclaration annuelle sur le contrôle interne : Département des technologies de l'information et de la communication et prestataires de services d'informatique en nuage, décembre 2025 (réf. IA-2025-06.C3)
- [06l] Avis de la DSi concernant la déclaration annuelle sur le contrôle interne, éléments constitutifs : tests des principaux contrôles au niveau de l'Organisation, décembre 2025 (réf. IA-2025-06.E)

Audits :

- [06m] Rapport d'audit de cybersécurité concernant eDossier et World Server (Forvis Mazars), novembre 2025

Enquêtes :

POINT 7 : POINT SUR LES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES, DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI) ET DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

- [07] Recommandations en matière de supervision en suspens, au 24 novembre 2025

POINT 8 : POINT SUR L'ÉVALUATION DU RISQUE DE FRAUDE

- [08] Exposé – Point sur l'évaluation du risque de fraude, décembre 2025

POINT 9 : RAPPORTS FINANCIERS : MODIFICATIONS APPORTÉES AUX POLITIQUES ET NORMES COMPTABLES

- [09] Exposé – Modifications apportées aux politiques et normes comptables, décembre 2025

POINT 10 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RÉSULTATS DE L'AUDIT INTERMÉDIAIRE POUR 2025 ET POINT SUR LA STRATÉGIE D'AUDIT ET LA LETTRE D'ENGAGEMENT

- [10] Audit intermédiaire et préliminaire – Rapport d'avancement, OMPI, exercice financier 2025, établi par la Commission d'audit de l'Indonésie – 10 décembre 2025

POINT 11 : POINT SUR LE CADRE ET LES RÉSULTATS DE LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

- [11] Exposé – Point sur la politique en matière de placements et le cadre de gouvernance, 21 novembre 2025

POINT 12 : RAPPORTS MENSUELS SUR LES PLACEMENTS

- [12a] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour septembre et octobre 2025
[12b] Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour septembre et octobre 2025

POINT 13 : ÉTAT D'AVANCEMENT ET POINT SUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE PLANIFICATION DES RESSOURCES DE L'ORGANISATION (ERP)

- [13] Exposé PowerPoint – Point sur l'état d'avancement de la transformation du système AIMS, décembre 2025

POINT 14 : POINT SUR LA GOUVERNANCE DES DONNÉES

- [14] Exposé – Feuille de route concernant la stratégie d'analyse des données de l'OMPI, novembre 2025

POINT 15a : EXAMEN DE LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR 2026

- [15a.i] Document : Rapport d'évaluation de la surface d'attaque externe AZUCKMAYER OMPI, 16 octobre 2025 (réf. GMV-ICL3-Critical)
[15a.ii] Document : Rapport d'audit pour l'audit de rectification de l'OMPI – Bureau Veritas Certification Holding SAS-UK Branch, octobre 2025 (réf. ISO/IEC 27001:2022)
[15a.iii] Document : Portée de la certification, OMPI-Bureau Veritas Certification Holding SAS-UK Branch, octobre 2025 (réf. ISO/IEC 7001:2022)
[15a.iv] Document : ISO 27701:2019 et mises à jour requises des contrôles répondant à la norme IAO27001
Évaluation de l'écart pour l'OMPI, (inavate), novembre 2025
[15a.v] Document : ISO 27701:2019 Évaluation de l'écart fondée sur la norme IAO27001:2022
SGSI (4-10) de l'OMPI, (inavate), novembre 2025

POINT 15b : POINT SUR LA CYBERSÉCURITÉ

- [15b] Document : Programme de travail de la Section de la sécurité informatique pour 2026; point sur la cybersécurité – décembre 2025

POINT 16 : EXAMEN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE EN 2025 ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE POUR 2026

- [16a] Programme de travail du Bureau de la déontologie – point sur l'état d'avancement, 24 novembre 2025
- [16b] Programme de travail du Bureau de la déontologie – point sur l'état d'avancement, 24 novembre 2025, annexe 1
- [16c] Programme de travail du Bureau de la déontologie – point sur l'état d'avancement, 24 novembre 2025, annexe 2 (Journée mondiale de l'éthique)
- [16d] Programme de travail du Bureau de la déontologie – point sur l'état d'avancement, 24 novembre 2025, annexe 3 (Ordre de service n° 03/2025, Mandat du Bureau de la déontologie de l'OMPI, 6 novembre 2025)
- [16e] Programme de travail du Bureau de la déontologie – point sur l'état d'avancement, 24 novembre 2025, annexe 4
Proposition de programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2026
- [16f] Programme de travail du Bureau de la déontologie – point sur l'état d'avancement, 24 novembre 2025, annexe 4bis
Proposition de programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2026

POINT 17a : EXAMEN DES ACTIVITÉS DE LA MÉDIATRICE EN 2025

- [17] Rapport de synthèse de la médiatrice depuis le début de l'année (janvier – décembre 2025)

POINT 17b : RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU BUREAU DES SERVICES D'OMBUDSMAN ET DE MÉDIATION DES NATIONS UNIES
Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 18 : POINT SUR L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES PERFORMANCES DE L'OCIS

- [18] Projet de mandat pour une évaluation indépendante des performances de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, 3 novembre 2025

POINT 19 : AUTO-ÉVALUATION PAR L'OCIS DE SES ACTIVITÉS EN 2025

- [19] Questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS pour 2025

POINT 20 : CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA DIRECTRICE DE LA DSI, DE LA CHEFFE DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE ET DE LA SECRÉTAIRE DE L'OCIS

- Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 21 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE L'OCIS POUR 2026
Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 22 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

- Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 23 : AUTRES QUESTIONS

- [23a] Rapport – Soixante-dix-huitième session (document WO/IAOC/78/2)
- [23b] Projet de programme de travail évolutif de l'OCIS de la quatre-vingtième à la quatre-vingt-troisième session
- [23c] Projet d'ordre du jour de la quatre-vingtième session de l'OCIS
- [23d] Dates proposées pour les sessions de 2026

POINT 24 : SÉANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRÉTARIAT

Aucun document : compte rendu verbal.

[L'annexe III suit]

Questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS

Décembre 2025

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies						Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	
	1	2	3	4	5	
Critère 1 : Les comités d'audit et de contrôle devraient être créés selon un mandat ou une charte approuvés officiellement par l'organe législatif et/ou l'organe de gouvernance de l'organisation. Il s'agit d'un critère fondamental pour répondre aux exigences de l'organe législatif et/ou de l'organe de gouvernance de l'organisation. Le mandat devrait couvrir pleinement et dans toute leur étendue tous les domaines entrant dans les compétences prévues d'un comité d'audit et de contrôle et devrait prévoir les meilleures conditions possibles pour effectuer le travail de contrôle.				X		

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 2 : Les comités d'audit et de contrôle devraient être indépendants et rendre compte à l'organe législatif et/ou à l'organe de gouvernance ainsi qu'à la direction de l'organisation. Ce critère distingue deux environnements de contrôle de base pour les comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies : un environnement (largement majoritaire) dans lequel l'OCIS a déjà la fonction d'un véritable organe de contrôle au service de l'organe législatif et/ou de l'organe de gouvernance, et un environnement dans lequel l'OCIS est un organe consultatif de direction de haut niveau aidant l'organe législatif et/ou l'organe de gouvernance à faire en sorte que l'entité en question soit gérée dans le respect de toutes les normes de bonnes pratiques applicables.					<input checked="" type="checkbox"/>	L'OCIS rend compte à l'Assemblée générale de l'OMPI et au PBC; il tient le Secrétariat informé et organise des réunions d'information à l'intention des représentants des États membres à la fin de chaque session, conformément à une bonne pratique reconnue par le système des Nations Unies. Il est convaincu que sa structure hiérarchique ne lui fait obligation de rendre compte qu'aux organes directeurs, étant entendu qu'il doit partager des informations avec le Secrétariat, et notamment avec les organes exécutifs.

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies						Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 3 : Les comités d'audit et de contrôle devraient examiner la mission, la charte, le plan d'action et les ressources de la fonction de supervision interne et formuler des avis à ce sujet.				X		
Ce critère couvre les principales responsabilités des comités d'audit et de contrôle qui ont débuté leurs activités en tant que comités d'audit avant d'assumer progressivement une fonction de contrôle plus large.						

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies						Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	
	1	2	3	4	5	
Critère 4 : Les comités d'audit et de contrôle devraient examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisation, notamment la gestion globale des risques, et formuler des avis à ce sujet.					X	
Ce critère élargit la fonction d'un comité d'audit et de contrôle, passant de l'audit pur à l'ensemble du cadre de contrôle interne de l'entité qu'il sert. Au cours de ces vingt dernières années, la gestion globale des risques a pris de plus en plus d'importance du fait que le processus d'évaluation des risques est devenu beaucoup plus complexe et qu'en parallèle l'atténuation des risques s'est professionnalisée.						

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 5 : Les comités d'audit et de contrôle devraient formuler des avis à l'organe législatif et/ou l'organe de gouvernance sur les conséquences opérationnelles que pourraient avoir, pour l'organisation, les problèmes et les tendances apparaissant dans les états financiers de l'organisation et dans les rapports du vérificateur externe des comptes, et indiquer en outre si les politiques comptables et les pratiques de divulgation sont appropriées. Ce critère vise à s'assurer que la direction et les organes législatifs et/ou de gouvernance suivent de manière adéquate toutes les questions soulevées dans les rapports d'audit concernant les états financiers de l'Organisation.					X	

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 6 : Les comités d'audit et de contrôle devraient examiner la fonction de déontologie et formuler des avis à ce sujet.					X	
Ce critère, en liaison avec le critère 7 sur la prévention des fraudes, vise à faire en sorte que le comité d'audit et de contrôle examine le rôle de plus en plus important de la fonction de déontologie et à renforcer le dispositif de responsabilisation.						

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 7 : Les comités d'audit et de contrôle devraient examiner les systèmes établis et les mesures prises par l'organisation pour la prévention des fraudes et formuler des avis à ce sujet. Comme l'ont montré plusieurs cas de fraude à haut niveau dans le système des Nations Unies et dans d'autres organisations à but non lucratif, la fraude à grande échelle ne se limite pas aux organisations à but lucratif et peut entacher considérablement la réputation de certaines entités des Nations Unies. La tâche des comités d'audit et de contrôle a donc évolué; ces comités examinent désormais les politiques et les mesures liées à la prévention des fraudes.				<input checked="" type="checkbox"/>	L'OCIS estime que dans les domaines spécialisés, il est préférable de faire appel à des experts.	

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 8 : Les comités d'audit et de contrôle devraient renforcer la communication et la coopération entre les parties prenantes, les vérificateurs externes des comptes et les auditeurs internes, la direction et l'organe législatif et/ou l'organe de gouvernance. Bien que chaque élément individuel du système de reddition de comptes et du cadre de contrôle interne fonctionne correctement, il est toujours nécessaire de veiller à améliorer la coordination et la coopération entre tous les acteurs concernés et à assurer leur parfaite intégration.					X	

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies						Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 9 : Les conditions de participation aux comités d'audit et de contrôle devraient être clairement définies dans le mandat ou la charte.				X		
Ce critère est très important car les compétences, les connaissances et l'expérience dont les membres des comités d'audit et de contrôle doivent disposer collectivement doivent être scrupuleusement définies ou redéfinies de manière à répondre aux besoins actuels et évolutifs et aux spécificités de la fonction.						

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 10 : Les comités d'audit et de contrôle doivent disposer d'un soutien administratif et des ressources adéquates pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de surveillance. Si le comité n'a pas un soutien administratif ni les ressources suffisantes à sa disposition ou s'il se laisse influencer par la direction ou par d'autres parties prenantes, son travail sera inefficace quand bien même il aurait les pouvoirs les plus étendus possibles pour obtenir des renseignements et les meilleures garanties en termes d'indépendance et de compétence.					X	

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 11 : Les comités d'audit et de contrôle devraient établir un programme de travail annuel pour s'assurer que leurs responsabilités et les objectifs qui leur ont été fixés pour la période considérée sont bien pris en considération. Ce critère est nécessaire du fait que les conditions de planification, d'élaboration, d'organisation et de communication des travaux et des réunions périodiques d'un comité d'audit et de contrôle, ainsi que le suivi de ses conclusions et de ses recommandations doivent être définis à l'avance, dans toute la mesure possible et de manière détaillée, dans son mandat ou dans sa charte.				<input checked="" type="checkbox"/>	L'OCIS développera plus avant les responsabilités de ses membres en tant que coordonnateurs.	

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies	Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord	Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Critère 12 : La performance des comités d'audit et de contrôle devrait être évaluée afin de déterminer leur compétence et leur efficacité. Dans le système des Nations Unies, peu de comités d'audit et de contrôle sont parvenus au niveau prévu dans les bonnes pratiques à l'égard de ce critère; néanmoins, celui-ci prend une importance croissante.				X		L'OCIS procède chaque année à une auto-évaluation, qui a précédemment tenu compte de l'avis du Secrétariat sur son fonctionnement. Conformément à son mandat, l'OCIS organise une évaluation indépendante de ses performances.

Critères fixés par le CCI concernant les bonnes pratiques des comités d'audit et de contrôle des organisations du système des Nations Unies						Qu'est-ce que l'OCIS pourrait améliorer ou modifier dans ses pratiques?
	1	2	3	4	5	
Pas du tout d' accord	Pas d' accord	Sans opinion	D' accord	Tout à fait d' accord		
Critère 13 : Pour prendre en considération les nouvelles priorités et difficultés auxquelles les organisations sont confrontées, les mandats et les chartes des comités d'audit et de contrôle devraient être révisés et réexaminés périodiquement par l'organe législatif et/ou l'organe de gouvernance.				X		

[Fin de l'annexe III et du document]